



Ville de Leers

DEPARTEMENT DU NORD
CANTON DE ROUBAIX 2
COMMUNE DE LEERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

N°23-01

OBJET : Modification de la régie d'avances auprès du service Fêtes, Cérémonies et Animations

Nous, Maire de la Ville de LEERS,

- Vu** le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu les articles R-1617-1 à R-1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
Vu la délibération du 18 juin 2020 portant délégation consenties au maire par le Conseil Municipal et l'alinéa portant sur la création, la modification ou la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
Vu la décision 07-68 du 27 juin 2007 portant création d'une régie d'avance pour le paiement des dépenses liées aux fêtes, cérémonies et animations diverses ;
Considérant la nécessité de réactualiser les modes de règlements ;
Vu l'avis du comptable public assignataire du 16 janvier 2023 ;

DECIDONS

Article 1 – L'article 4 de la décision 07-68 du 27 juin 2007 est modifié comme suit : « Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraire
- Chèques
- Carte Bancaire

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID : 059-215903394-20230201-2023_01-AU



Article 2 - Le Maire de LEERS et la comptable public assignataire de Lannoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet du Nord, affichée et publiée.

Vu, pour avis favorable

Fait à LEERS, le 1^{er} février 2023

La Trésorière

A blue ink signature of Karine TURPYN, written over a faint circular stamp that contains the text 'LEERS' and 'Mairie de Leers'.

Karine TURPYN

Le Maire,
Conseiller Métropolitain

A blue ink signature of Jean-Philippe ANDRIES, written over a circular official stamp of the Mairie de Leers (Nord). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE LEERS' and '(NORD)'.

Jean-Philippe ANDRIES

♻️

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Leers
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_01
Objet :	MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCES AUPRES DU SERVICE FETES, CEREMONIES ET ANIMATIONS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-01 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215903394-20230201-2023_01-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903394-20230201-2023_01-AU-1-1_0.xml	text/xml	901 o
Document principal (Autre document) Nom original : MODIF REGIE AVANC SERV FETES CEREMO ANIMAT.pdf Nom métier : 99_AU-059-215903394-20230201-2023_01-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	83.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mars 2023 à 09h05min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mars 2023 à 09h06min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mars 2023 à 09h06min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 mars 2023 à 09h06min21s	Reçu par le MI le 2023-03-22

